

L'aventure en Adriatique !



12 - 17 ans



Le jour du départ :

LES DOCUMENTS :

- Pièce d'identité
- Autorisation de Sortie de Territoire (AST)
- Carte Européenne d'Assurance Maladie

MATÉRIEL A PRÉVOIR :

- Un sac de voyage non rigide fortement recommandé
- Sac à dos
- Chaussures adaptées à la marche
- Tapis de sol

Italie / Slovénie / Croatie

REF : 074 047 001

Un magnifique périple qui nous amènera en Croatie après avoir traversé l'Italie et la Slovénie.

Au cours de cette aventure, nous fixerons notre campement dans 4 ou 5 campings pour visiter un maximum des magnifiques sites qui se trouvent sur notre passage :

L'Italie du Nord où l'on passera saluer Roméo et Juliette.

Un séjour en Slovénie qui nous permettra de découvrir un pays méconnu et sauvage, abritant de nombreuses merveilles et notamment les plus belles grottes d'Europe.

Enfin la Croatie, où l'on pourra passer du temps à lézarder sur les plages turquoises et nous immerger dans une nature époustouflante (parcs naturels, balades).

Nous proposons aux jeunes des conditions de voyage familiales, rassurantes, un groupe restreint qui offre une ambiance conviviale où chacun pourra se faire sa place, à travers les découvertes, la vie de colo et la participation à la gestion des tâches quotidiennes. Avec comme moyen de transport des minibus, nous effectuerons notre voyage avec souplesse, libres d'adapter notre séjour au gré du groupe et de nos découvertes.



LES SITES



Ces territoires bénéficient d'un climat méditerranéen, les températures peuvent atteindre les 40°C l'été !

Le même rituel où que nous soyons :

- Installation du camp et tour du camping.
- Point sur les tâches, activités et veillées à venir.
- Visite du coin, plage, piscine, courses.

Soyez vigilants, nous marcherons beaucoup la journée, de bonnes chaussures pour marcher sont recommandées.

Itinéraire prévisionnel :

- Lac de Garde (Italie) : +/- 2 jours
- Postojna (Slovénie) : +/- 2 jours
- Ile de Brac (Croatie) : +/- 4 jours
- Parc national de Plitvice (Croatie) : +/- 2 jours
- Vérone (Italie) : +/- 2 jours

Matériel personnel:

Sac à dos 70 litres (conseillé) ou valise

Tapis de sol

Lampe frontale

Hébergement :

Comme de vrais aventuriers, nous dormirons sous tentes (de 3/4 personnes et non mixtes). Nous nous installerons dans des campings et si les conditions le permettent, il sera possible de bivouaquer dans des sites sauvages et agréables.

Matériel fourni par l'UFOVAL :

Duvet
Matériel de camping

A noter ! sur demande l'UFOVAL peut mettre à disposition un sac à dos pour la durée du séjour. Veuillez contacter votre interlocuteur lors de l'inscription pour plus d'informations.

LES ACTIVITÉS

Plage, piscine, grand jeux, vélo, baignades, randonnées, visites, musées, jeux de pistes... Le programme qui nous attend va être riche, il n'y a pas un seul jour comme les autres ! Les journées sont décidées au fur et à mesure du séjour, par les jeunes, l'équipe, mais aussi suivant la météo et la faisabilité du projet. Le programme des journées est équilibré entre culture et loisirs, randonnées et détente, tout le monde a son mot à dire. Pour plus de plaisir, pour rendre ces vacances uniques, nous attendons vos idées, vos projets, un jeu, une sortie...

Séjour itinérant = découverte. Pour découvrir, pour partager, il faut bouger, hors de question de s'enliser sur nos serviettes ! Balades à vélos, visite d'aquarium, randonnées. Le programme de notre séjour « Road Trip Routard » n'est pas définitif, mais voici un petit aperçu de ce qu'il y a à découvrir sur place, pays par pays :



Lac de Garde :



Le lac de Garde, s'étend sur trois régions : les plaines de Lombardie à l'ouest, les montagnes du Trentin-Haut-Adige au nord, et les collines ondoyantes de la Vénétie à l'est. L'aspect méditerranéen des paysages peut surprendre ; de fait, vignes, oliveraies et vergers de citronniers s'épanouissent grâce au microclimat du lac, incroyablement doux.

À l'instar d'un bon repas italien, la visite de la région ne saurait être menée tambour battant. Profitez de Sirmione, promenez-vous parmi les ruines romaines et embarquez sur un ferry pour voguer de village en village.

Postojna (Slovénie) :

Postojna est une ville au cœur de la Slovénie, à cheval entre la capitale et la partie méridionale.



Elle est depuis de nombreuses années le site slovène le plus visité. Postojna sera notre point de départ pour partir à la découverte de trésors naturels dans des grottes époustouflantes et spectaculaires. A flanc de falaise, dans une énorme cavité, à 123 mètres au-dessus d'un gouffre karstique, nous pourrons aussi découvrir le château de Predjama, datant du XIII siècle.

Vérone (Italie) :

Vérone est une ville située dans la région de Vénétie, sur les rives de l'Adige. Vérone est surnommée « la romantique » puisqu'elle a abrité la tragique et



célèbre histoire de Roméo et Juliette. Nous pourrons flâner dans les rues de cette ancienne ville, visiter les arènes et le théâtre romain, monter sur le balcon de Juliette, découvrir de nombreux vestiges antiques ...

Île de Brač (Croatie) :

L'île de Brač est une île de la mer Adriatique située au large de la côte dalmate. Elle ravira autant les amateurs de farniente, les sportifs, que les amoureux de la nature ! Pour rejoindre l'île nous prendrons le bateau qui nous mènera vers des eaux limpides et turquoises. Sur l'île, nous pourrons étendre notre serviette sur la plage pour une petite sieste, faire des concours de plongeons, grimper sur les hauteurs pour admirer le paysage, visiter le village typique et authentique de Bol...



Parc national de Plitvice (Croatie) :

Les lacs de Plitvice sont l'une des merveilles de la Croatie, à juste titre inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO. Ce parc national est une succession de 16 lacs qui tombent en gradins sur environ 130 mètres de dénivelé, dans un environnement totalement protégé. Entre sapins, lacs et épicéas, nous croiserons peut-être au long de notre balade des animaux tels que des chats sauvages, des cerfs ou bien même des loups et des ours !



A noter ! Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si toutes les conditions de sécurité nécessaires à sa pratique ne sont pas remplies : météo, santé de l'enfant...

L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Notre équipe d'encadrement, composée de véritables globe-trotters, partage avec passion ses expériences à travers le monde, apportant ainsi une richesse culturelle unique à nos colos. Une équipe mixte d'un adulte pour 8 jeunes en moyenne. Pour un groupe de 20 jeunes, 3 adultes encadrent le séjour, dont un directeur ou une directrice, et une personne en charge de l'assistance sanitaire.

LE TRANSPORT

Le trajet se fait en mini-bus depuis Annecy. Les déplacements se feront en transports en commun sur place, et principalement à pied ! Pour des raisons pratiques et de sécurité, les grands trajets entre les villes sont prévus et organisés avant le séjour. Trois chauffeurs pour deux véhicules se relaient pour la sécurité de tous. Nous nous laissons toujours la possibilité de moduler le programme une fois sur place.

SANTÉ

Veuillez remplir avec attention et sans omission la FICHE SANITAIRE en nous indiquant par exemple les allergies ou les régimes alimentaires particuliers.

Le suivi médical est assuré par un adulte qualifié qui se charge des soins médicaux légers ou de l'application des traitements en cours. Si votre enfant est malade, il est conduit chez le médecin et vous en êtes immédiatement avertis. Si votre enfant a un traitement en cours lors de son séjour, il est impératif de joindre l'ordonnance aux médicaments que vous donnez au responsable sur le lieu de départ.

Ce séjour ne nécessite pas une condition physique particulière. Toutefois, il faut être capable de porter son sac, dormir sous tentes, marcher durant un petit moment, supporter les conditions météorologiques diverses...

Aucune vaccination particulière n'est obligatoire. Cependant, nous vous conseillons de vous renseigner auprès de votre médecin généraliste sur les éventuels traitements préventifs.

ALIMENTATION

Le petit-déjeuner est pris au campement avant de débuter nos journées de découvertes. Nous pique-niquons de sandwichs et de salades pour le déjeuner afin de faciliter le temps de déplacement et de visites. Des repas chauds, préparés selon les talents des membres du groupe, sont proposés chaque soir. Nous découvrons la nourriture locale et apprécions les multiples spécialités du pays. Chacun d'entre nous doit s'impliquer activement et participer à tour de rôle aux tâches collectives avec l'aide des adultes (courses, préparation des repas, vaisselle...).

La vie collective lors d'un séjour itinérant à l'étranger rend difficile l'adaptation constante aux choix alimentaires de chacun (idéologie, religion...). Nous garantissons cependant le respect des régimes alimentaires médicaux des participants concernés.

HYGIÈNE

Un temps est consacré à l'hygiène chaque matin. Chaque soir, les jeunes prennent une douche bien appréciée. Dans les campings, les sanitaires sont parfois assez rudimentaires, ce n'est donc pas toujours possible de brancher des appareils électriques (attention à ne pas oublier son adaptateur au besoin), de prendre ses aises ou d'avoir de l'eau chaude à chaque fois !

Les jeunes auront la possibilité de laver leur linge soit à la main, soit dans des laveries automatiques. Malgré l'attention que l'on peut y apporter, il existe toujours, en collectivité, un risque de problème de linge déteint ou abîmé. Il est préférable de choisir des vêtements pratiques, pas trop délicats, ayant déjà servi, plutôt que des vêtements neufs. Afin de réduire les risques de perte, il est indispensable de marquer les vêtements.



ARGENT DE POCHE

Chaque jeune est responsable de son argent. Il n'est pas nécessaire d'apporter une somme trop importante, 30 à 50 euros pour l'ensemble du séjour sont largement suffisants.

OBJETS DE VALEUR

Les objets de valeur (téléphone portable, équipements numériques, vêtements de marque, bijoux, etc...) sont déconseillés pendant le séjour. Ils resteront sous l'entièvre responsabilité de votre enfant s'il décidait toutefois de les amener (aucun remboursement en cas de dégradation, vol, perte...).

Comme dans beaucoup de pays où l'affluence touristique est importante, les transports en commun et les centres villes bondés facilitent la perte et le vol d'objets. La vigilance de chacun est impérative.

COMMUNICATION

INTERNET

Des nouvelles sont données sur le blog du séjour accompagnées de photos. Pour le consulter, il suffit de vous rendre sur le site www.ufoval.fol74.org. L'équipe du centre va faire le maximum pour le mettre à jour le plus souvent possible, mais ne soyez pas déçus ni frustrés si les nouvelles sont parfois irrégulières. Cela est souvent signe de vacances riches et actives pour les jeunes.

TELEPHONE

Pour une expérience de groupe optimale nous recommandons de limiter l'usage des téléphones portables. Les frais de communication à l'étranger peuvent être particulièrement onéreux. Si le jeune choisit néanmoins de garder son téléphone pendant le séjour, son utilisation sera encadrée par l'équipe d'animation. Veuillez noter que nous déclinons toute responsabilité en cas de dommage, de perte ou de vol de l'appareil.

En cas d'urgence, les parents peuvent contacter l'UFOVAL qui reste en liaison régulière avec le directeur ou la directrice.

ASSURANCE

Notre association souscrit une assurance dite « centres de vacances » pour tous les enfants et les jeunes qui sont inscrits dans les séjours qu'elle organise.

Cette assurance couvre : les frais de soins en complément des régimes légaux, le rapatriement en cas d'accident ou de maladie ne pouvant être traité sur place, certains biens si le sinistre est accidentel. Pour autant, les parents demeurent responsables des actes commis par leurs enfants au titre de l'autorité parentale, c'est pourquoi nous vous conseillons de souscrire un contrat d'assurance individuelle accident et responsabilité civile.



AVANT LE DÉPART

La convocation au départ sera disponible 10 jours avant le début du séjour.

Le directeur ou la directrice publiera sur le BLOG la “lettre aux jeunes”, ce document est destiné à vos enfants. Dans celui-ci, les derniers détails et informations à connaître avant le voyage seront donnés.

Il est important de se renseigner sur le pays afin de bien préparer son voyage. Vous trouverez de nombreuses informations dans les ouvrages en bibliothèque, dans les guides de voyage ou sur les sites internet.

RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

Même à l'étranger, nous appliquerons la loi française en vigueur : la loi française interdit la consommation d'alcool aux mineurs. La possession et la consommation de drogue constituent un délit. La consommation de tabac est quant à elle strictement interdite aux jeunes de moins de 16 ans.

D'une manière générale, tout comportement de nature à nuire à votre sécurité ou à celle de vos camarades, ou pouvant compromettre la qualité des vacances que nous nous efforçons de proposer à chacun, pourra donner lieu à une décision de renvoi. Frais de retour à la charge des familles.

DOCUMENTS À REMETTRE

Impérativement avant le 01/05/2025 : Impérativement le jour du départ :

- Copie de la carte d'identité
- Copie de l'autorisation de sortie de territoire + copie de la pièce d'identité du signataire + copie du livret de famille si l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire
- Dossier validé sous votre espace client VPT
- Médicaments + ordonnance (le cas échéant)
- Pièce d'identité personnelle en cours de validité
- Carte Européenne d'Assurance Maladie
- Autorisation de sortie de territoire CERFA N°15646*01 + copie de la carte d'identité du signataire + une copie du livret de famille dans le cas où l'enfant ne porte pas le même nom de famille que le parent signataire



TROUSSEAU

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT : _____

Il est indispensable de marquer l'ensemble des vêtements, chaussures (y compris ceux portés au cours du voyage) et fournitures diverses aux nom et prénom de l'enfant. Nous vous rappelons que nous fournissons les draps et les couvertures dans chaque centre. Le linge est lavé pendant le séjour, dès qu'il dure plus de 7 jours. Pour les enfants de + 14 ans, l'inventaire sera effectué par le jeune pour favoriser l'autonomie.

Rappel ! Nous vous recommandons d'éviter les objets de valeur. En cas de perte ou de vol, notre assurance ne prend en charge aucun remboursement.

	CONSEILLÉ	DANS LA VALISE	SUR L'ENFANT	A L'ARRIVÉE	AU DÉPART
POUR LA TOILETTE					
Peigne / brosse à cheveux	1				
Brosse à dents et dentifrice	1				
Gel douche	1				
Shampoing	1				
Crème solaire	1				
Serviette de toilette	1				
POUR TOUS LES JOURS					
Hauts manches courtes	7				
Slips / culottes	9				
Paires de chaussettes	7				
Hauts manches longues	2				
Pantalons	2				
Shorts	2				
Jogging	1				
Pulls / sweats	2				
Pyjamas	2				
Veste / blouson / K-way	1				
POUR LES ACTIVITÉS					
Casquette	1				
Serviette de plage	1				
Sandales, vieilles baskets, CHAUSSURES DE RANDONNÉE	3				
Maillot de bain	1				
Claquettes / Tongs	1				
Lunettes de soleil	1				
Petit sac à dos	1				
Gourde 1L	1				
LES PETITS +					
Paquets de mouchoirs	2				
Nécessaire de courrier (enveloppes, timbres)	2				
Lampe de poche / frontale	1				
Anti-moustique	1				
Petit oreiller	1				
Cabas de courses	1				
AUTRES					



AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST) D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

cerfa
N° 15646*01

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :

Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :

Prénom(s) :

Né(e) le : [] à (lieu de naissance) :

Pays de naissance : Nationalité :

Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :

Père Mère Autre (préciser) :

Adresse :

N°

(bis, ter)

Type de voie

Nom de la voie

Code postal : [] Commune :

Pays :

Téléphone (recommandé) : [] / [] / [] / [] / []

Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] inclus.

Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.

Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :

DATE : [] Signature du titulaire de l'autorité parentale :

(1) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : Carte nationale d'identité Passeport Autre

(Préciser : [])⁽²⁾

Délivr(e) le : []

Par (autorité de délivrance) :

(1) La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

(2) Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »